OEA/Ser.W

 CIDI/doc. 366/22

 27 septembre 2022

 Original: anglais/espagnol

PROJET DE RÉSOLUTION

ENCOURAGER LES INITIATIVES CONTINENTALES EN MATIÈRE
DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ : PROMOTION DE LA RÉSILIENCE

(Considéré par le CIDI lors de sa réunion ordinaire tenue le 27 septembre 2022, qui sera transmis à l’Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session ordinaire. Tous les paragraphes ont été approuvés, à l’exception du paragraphe 7 du préambule et du paragraphe 75 du dispositif sur lequel les États Membres continueront de délibérer)

L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

RÉITÉRANT l’importance d’encourager le développement intégré, y compris la construction de la résilience, en tant que partie des piliers essentiels de l’Organisation des États Américains (OEA) contenus dans les instruments du système interaméricain tels que la Charte de l’Organisation des États Américains, la Charte démocratique interaméricaine, la Charte sociale des Amériques et la Charte interaméricaine des entreprises, de même que les mandats de l’OEA et initiatives issus des Sommets des Amériques, **(Convenu 09/6/22)**

CONSIDÉRANT la résolution “Encourager les initiatives continentales en matière de développement intégré : Promotion de la résilience” [AG/RES. 2967 (LI-O/21)], adoptée en 2021, qui étend le Programme interaméricain de développement durable (PIDS) jusqu’à 2023 et demande d’entreprendre la révision de celui-ci en vue de son approbation ultérieure par le Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) en 2023 dans le but de renforcer la mise en œuvre des Objectifs de développement durable, **(Convenu 08/30/22)**

RAPPELANT les engagements assumés par les chefs d’État et de gouvernement des Amériques, le 9 juin 2022, à l’occasion du Neuvième Sommet des Amériques, en particulier ceux qui figurent dans les documents “Plan d’action sur la santé et la résilience dans les Amériques” (CA-IX/doc.1/22); “Programme régional pour la transformation numérique (CA-IX/doc.2/22); “Accélérer la transition juste vers l’énergie propre, durable et renouvelable” (CA-IX/doc.3/22), et “Notre avenir durable et vert” (CA-IX/doc.4/22); **(Convenu 08/30/22)**

RECONNAISSANT le processus suivi pour obtenir des consensus sur les objectifs, besoins et urgences auxquels la région est confrontée en matière de continuité de l’éducation, de rattrapage et de récupération après la pandémie; une formation des enseignants coordonnée entre les pays de la région; l’utilisation de nouvelles technologies dans l’éducation; la relation entre l’éducation, l’emploi et le développement des pays, **(Convenu 08/30/22)**

RECONNAISSANT ÉGALEMENT qu’il est nécessaire de promouvoir des espaces de discussion et d’accompagnement sur des questions comme la reprise dans le secteur de l’éducation suite à la pandémie, un retour sécuritaire aux cours présentiels, le rattrapage d’apprentissages, l’innovation et le programme d’éducation numérique, l’inclusion en matière d’éducation pour les enfants et adolescents appartenant à des groupes qui ont depuis longtemps été marginalisés, fait l’objet de discrimination et/ou qui sont en situation de vulnérabilité et ceux qui sont en situation de mobilité humaine, notamment, **(Convenu 09/19/22)**

CONSIDÉRANT la déplorable perte de vies humaines, la pandémie a provoqué des difficultés économiques d’importance historique, comportant des taux élevés de chômage et d’inactivité économique, des pertes de revenus considérables, des augmentations de l’économie informelle, de l’inégalité, y compris l’inégalité entre les hommes et les femmes, et de la précarité. Elle a également mis en évidence des lacunes, des faiblesses structurelles ainsi que d’importants fossés au sein de nos sociétés, **(Convenu 09/6/22)**

CONSCIENTE des progrès réalisés vers la construction, dans les Amériques, d’un avenir en matière de travail plus résilient, inclusif, durable et centré sur les personnes, assorti de travail décent pour tous, y compris le plein emploi, l’emploi productif et librement choisi, en tenant compte des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les plans sanitaire, social et économique, **(Convenu 08/30/22)**

CONSCIENTE ÉGALEMENT du fait que les secteurs et les technologies stimulés par la science et par l’innovation ont le potentiel de créer des débouchés alignés avec les emplois de l’avenir, d’accélérer le progrès, d’aborder les effets du changement climatique, de réduire la pauvreté et l’inégalité, y compris l’inégalité entre les sexes dans la région, et de contribuer à une autonomie économique plus importante, y compris pour **[STL, SVG, PY, BRA, GUA, JAM, SKN, GUY: toutes]** les femmes **[MEX, URU, CRI, BOL, PER, CAN, CHI, RDO, ARG : dans toute leur diversité]**, les filles, les jeunes et les personnes appartenant à des groupes qui ont été pendant longtemps marginalisés, qui ont fait l’objet de discrimination et/ou qui sont en situation de vulnérabilité et que l’accélération de l’économie numérique et la reconfiguration des chaînes de valeur mondiale ont mis en relief la nécessité pour les États membres d’aborder le fossé dans les aptitudes et la préparation de leur force de travail pour tirer parti des avantages de l’économie stimulée par la science et l’innovation, **(EN SUSPENS 09/20/22)**

CONSCIENTE de ce que certaines des conséquences les plus graves de la pandémie ont été une augmentation de la pauvreté, de la pauvreté absolue, et l’élargissement des inégalités, mettant à risque les progrès importants que la région avait réalisés au cours des dernières décennies et compromettant sérieusement la capacité des pays de garantir le développement social et d’atteindre les Objectifs de développement durable établis dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, **(Convenu 08/30/22)**

RECONNAISSANT EN OUTRE que la crise sanitaire et les mesures d’urgence adoptées pendant la pandémie de COVID-19 constituent pour les gouvernements de la région une opportunité inédite de réviser leurs politiques en matière de protection sociale, de les élargir et d’innover à cet égard et de promouvoir la coopération régionale pour avancer vers des systèmes plus intégrés, inclusifs et adaptables qui permettent non seulement d’affronter les graves conséquences de la COVID-19, mais aussi d’être mieux préparer pour faire face à des crises à venir, **(Convenu 08/30/22)**

ACCUEILLANT les résultats des réunions des ministres et hauts fonctionnaires dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) dans les domaines de l’éducation, de la culture, de l’énergie, du développement social et des ports, ainsi que les processus sectoriels portant sur le travail, la coopération, la science et la technologie, le tourisme, la compétitivité, ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises, **(Convenu 08/30/22)**

DÉCIDE :

1. De remercier les gouvernements des États membres suivants, qui ont accueilli et présidé des réunions des ministres et hauts fonctionnaires dans le cadre du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI) et des processus sectoriels tenues depuis la cinquante-et-unième session ordinaire de l’Assemblée générale, pour leur hospitalité, leur leadership et leur engagement :
* Antigua-et-Barbuda, pour avoir présidé la Neuvième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE), tenue selon la modalité virtuelle les 18 et 19 novembre 2021;
* la Jamaïque, pour avoir présidé la Quatrième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et de la technologie, tenue selon la modalité virtuelle les 7 et 8 décembre 2021;
* l’Uruguay, pour avoir accueilli la Vingt-deuxième Réunion du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des ports (CECIP), selon la modalité virtuelle, le 15 mars 2022;
* les États-Unis, pour le Quatorzième Échange sur la compétitivité des Amériques, tenu dans l’État de la Louisiane, du 26 mars au 1er avril 2022;
* le Mexique, pour avoir accueilli la Deuxième Édition du Séminaire Prospecta Americas, sur la prospective et les technologies transformatrices, tenue selon une modalité hybride, en coordination avec l’État de Hidalgo, les 18 et 19 mai 2022;
* l’Argentine, pour avoir présidé la Première Réunion extraordinaire de la Commission interaméricaine de l’éducation (CIE), tenue selon la modalité virtuelle le 16 février 2022;
* le Panama, pour avoir présidé la Cinquième Réunion des ministres du Partenariat des Amériques sur l’énergie et le climat (ECPA), tenue selon une modalité hybride, les 10 et 11 février 2022 **(Convenu 08/30/22 – révisé 09/19/22**)
1. D’accepter avec satisfaction les aimables offres des États membres suivants d’accueillir les prochaines réunions sectorielles de niveau ministériel ainsi que les processus correspondants qui auront lieu dans le cadre du CIDI, consciente du fait qu’ils pourraient être reprogrammés en vertu de la pandémie actuelle, et de demander instamment aux responsables de tous les États membres de participer à ces réunions :
* le Guatemala : pour la Neuvième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, les 27 et 28 octobre 2022; à Antigua Guatemala (Guatemala);
* l’Équateur : pour le Quinzième Échange sur la compétitivité des Amériques (ACE), du 13 au 17 novembre 2022;
* la République dominicaine : Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, Santo Domingo, les 17 et 18 novembre 2022;
* les États-Unis : Seizième Échange sur la compétitivité des Amériques (ACE), en 2023;
* le Honduras : Treizième Réunion ordinaire de la Commission interaméricaine des ports (CIP) et Vingt-troisième Réunion du Comité exécutif de la Commission interaméricaine des ports **(**CECIP) à Roatán (Honduras) en juin 2023;
* la Colombie : Vingt-deuxième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) en 2024;
* l’Équateur : Vingt-sixième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme en 2024 **(Convenu 09/6/22)**
1. LIGNE STRATÉGIQUE “PROMOVOIR DES ÉCONOMIES INCLUSIVES ET COMPÉTITIVES”
2. D’endosser la Déclaration de la Jamaïque “Tirer le plus grand avantage de la science et des technologies de transformation au profit de l’avancement de nos communautés” (CIDI/REMCYT-VI/DEC. 1/21), adoptée à la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie, tenue selon la modalité virtuelle les 7 et 8 décembre 2021, et d’encourager les États membres à appuyer les engagements qu’elle contient. **(Convenu 09/6/22)**
3. De demander instamment aux États membres d’appuyer l’Académie des jeunes des Amériques pour la science et les technologies transformatrices, lancée lors de la Sixième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la science et la technologie (CIDI/REMCYT-VI/DEC. 1/21), tenue les 7 et 8 décembre 2021, tirant parti des ressources existantes et des offres reçues de partenaires stratégiques, pour offrir une formation en ligne, un apprentissage dynamique, des laboratoires de formation à distance, des services de mentorat et des expériences pratiques de façon à équiper les jeunes en leur donnant les connaissances et les qualifications nécessaires pour obtenir les emplois de l’avenir et utiliser les technologies transformatrices, et de demander instamment aux États membres d’appuyer cette initiative par des offres de coopération et de débouchés pour former des partenariats dans le but de servir un maximum de 10 000 jeunes pour 2024, en portant une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux communautés rurales et autochtones ainsi qu’aux groupes de personnes traditionnellement sous-représentés ou en situation de vulnérabilité. **(Convenu 09/19/22)**
4. Reconnaissant que la recherche de l’équité et de la parité hommes-femmes est fondamentale pour obtenir des sociétés plus justes, inclusives et prospères et que toutes les femmes, en respectant et en appréciant la pleine diversité des situations et des conditions dans lesquelles elles se trouvent, ont été touchées de façon disproportionnelle par les profondes conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19; pour cette raison, le Secrétariat général et les commissions correspondantes sont chargés de redoubler d’efforts pour favoriser l’habilitation et l’autonomie économique de toutes les femmes pour tenter de réduire les fossés entre les sexes en ce qui a trait à la participation économique au moyen de politiques concrètes et d’initiatives programmatiques qui pourraient les aider à atteindre leur potentiel socioéconomique maximal, notamment des initiatives destinées à améliorer l’accès inclusif à l’économie des soins et par conséquent, contribueraient au développement de femmes, d’adolescentes, de filles et de leurs communautés. **(Convenu 09/6/22****)**
5. De remercier les gouvernements du Mexique et de la Colombie pour le lancement de leurs premiers centres d’excellence de Prospecta Américas sur les chaînes de blocs dans l’État d’Hidalgo (Mexique) et de robotique et intelligence artificielle à Barranquilla (Colombia) (Université Simón Bolívar), et d’inviter d’autres États membres à collaborer, avec le soutien du Secrétariat exécutif pour le développement intégré (SEDI), avec des institutions locales, des universités et des chambres de commerce, le secteur privé, des organisations non gouvernementales (ONG) et d’autres partenaires, pour appuyer le Réseau régional de centres d’excellence de l’OEA dans le but de recenser les tendances et les capacités des Amériques, d’aborder des défis stratégiques en matière de développement et d’apporter des solutions à des problèmes de la vie quotidienne par le truchement du partage de connaissances et de ressources de coopération régionale en matière de technologies transformatrices. **(Convenu 09/6/22)**
6. De demander instamment aux États membres de poursuivre, avec le soutien du SEDI, leurs efforts en vue d’accroître les capacités relatives à l’entreprenariat dans le secteur de la création, au développement de cadres et d’environnements propices, à la mise en œuvre d’actifs recensés, ainsi qu’à d’autres mesures qui permettraient d’utiliser les technologies numériques ainsi que des approches novatrices pour doter les entrepreneurs et entrepreneures et leurs communautés de capacités d’entreprenariat et d’innovation, de capacités de mentorat et d’un réseau de soutien divers avec des acteurs dans le secteur, pour améliorer leurs opportunités de créer des revenus durables et d’élargir leurs marchés locaux et internationaux. **(Convenu 08/30/22)**
7. De charger le SEDI d’établir, dans le Centre d’information en ligne des MPME, dans le cadre du Programme d’habilitation économique de la femme, un espace d’apprentissage, de croissance et de stimulation, pendant la période 2022-2024 qui permette aux femmes d’avoir accès à des ressources d’apprentissage gratuites conçues spécifiquement pour les MPME dirigées par des femmes, en gestion d’entreprise, résilience, capacités numériques et pratiques optimales relatives à l’utilisation de la technologie numérique, accroître les connaissances et la capacité des femmes de fonctionner effectivement dans l’économie numérique et bâtir des modes de vie durables. **(Convenu 09/20/22)**
8. De demander instamment au SEDI de continuer d’appuyer la réalisation d’activités, pendant la période 2022-2024, visant le renforcement des réseaux de centres de développement de petites entreprises (SBDC, selon le sigle en anglais) dans le Continent américain pour aider les MPME à tirer parti des opportunités créées par les compétences numériques dans les chaînes d’approvisionnement régionales et internationales et entre celles-ci et par le développement de la technologie, l’expansion du marché et l’accès au financement. **(Convenu 08/30/22)**
9. De charger le SEDI de continuer d’appuyer, en sa qualité de secrétariat technique de la Commission interaméricaine de la culture (CIC) et suivant les dispositions du Plan de travail de la CIC et les mandats qui seront adoptés à la Neuvième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture, la promotion de mesures et d’initiatives visant le développement et le renforcement de la culture dans les Amériques au moyen du rôle potentiel de la technologie, la créativité et l’innovation. Encourager également les hauts fonctionnaires chargés de la culture des États membres à participer activement à la prochaine réunion ministérielle de la culture 2022 et au nouveau cycle triennal. **(Convenu 09/6/22)**
10. De demander instamment aux États membres de participer au programme Échange sur la compétitivité des Amériques pendant la période 2022-2024, ce programme étant un mécanisme de promotion de plans et de stratégies de développement économique inclusif permettant de tirer parti de nouvelles opportunités d’améliorer la résilience économique, la compétitivité et l’internationalisation, pour répondre de façon adéquate aux besoins des économies locales. **(Convenu 09/6/22)**
11. LIGNE STRATÉGIQUE “RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CONFORMÉMENT AU PROGRAMME INTERAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PIDS) 2016-2021”
12. De charger le SEDI de réviser le Programme interaméricain de développement durable (PIDS) 2016-2021[AG/RES. 2882 (XLVI-O/16)] en prenant en considération les engagements pris par les chefs d’État et de gouvernement des Amériques lors du Neuvième Sommet des Amériques, tenu du 8 au 10 juin à Los Angeles (Californie) et les progrès réalisés en vue d’atteindre les Objectifs de développement durable établis dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030. **(Convenu 09/6/22)**
13. De charger le SEDI de convoquer une réunion de la Commission interaméricaine pour le développement durable (CIDS) au cours du deuxième trimestre de 2023, dans le but de présenter le PIDS révisé pour la période 2024-2030 afin qu’il soit soumis à cette commission pour examen et transmis au CIDI pour approbation au cours du dernier trimestre de **2023. (Convenu 09/6/22)**
14. De demander instamment aux États membres de promouvoir des stratégies de réduction et de gestion du risque tenant compte de la perspective de la parité hommes-femmes qui envisagent la possibilité de menaces multiples causant des catastrophes en cascade et combinées et de faire des évaluations des risques capables d’identifier et de mitiger les effets des dangers biologiques, naturels, technologiques, climatiques ainsi que ceux qui seraient provoqués par les humains de façon non intentionnelle, en tirant parti des leçons tirées de l’incidence de la pandémie de COVID-19 et les catastrophes d’origine naturelle, comme les incidents liés au changement climatique, aux conditions atmosphériques, volcaniques, sismiques et d’autres types **(Convenu 09/19/22)**
15. De demander instamment aux États membres d’élaborer ou de renforcer des mécanismes, des accords interinstitutionnels conséquents avec les lois et politiques nationales et avec les obligations internationales, le cas échéant, pour la gestion durable des écosystèmes et la gestion intégrée des ressources hydriques (GIRH) pour la conservation et la restauration de la terre, des forêts et de la biodiversité, la résilience au changement climatique et la protection des sources d’eau, par la planification et la gestion conjointe. **(Convenu 09/20/22)**
16. D’inviter les États membres et les observateurs permanents à apporter au SEDI et à son Département du développement durable des contributions volontaires composées de ressources financières et de coopération technique pour qu’il puisse poursuivre ses programmes et projets en matière de GIRH et de gestion durable des écosystèmes, en association avec des organismes de coopération internationale. (**Convenu 09/13/22)**
17. De demander instamment aux États membres et aux observateurs permanents d’appuyer les efforts déployés par le SEDI et son Département du développement durable afin de promouvoir la coopération multilatérale dans le but d’augmenter l’utilisation de toutes les formes et tous les types d’énergie renouvelable dans les pays du Continent américain, créant des synergies entre le Partenariat des Amériques sur l’énergie et le climat (ECPA) et l’initiative Les énergies renouvelables en Amérique latine et dans les Caraïbes (RELAC, selon son sigle en anglais), et de collaborer avec des programmes connexes tels que ceux de la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque de développement des Caraïbes (BDC), l’Association andine de développement (CAF) et la Banque centraméricaine d’intégration économique (BCIE). **(Convenu 09/6/22)**
18. De charger le Secrétariat de la Commission interaméricaine des ports (CIP) de poursuivre ses travaux visant à mettre en œuvre des programmes promouvant la durabilité environnementale dans les États membres, en particulier la réduction des émissions dans le cadre du Programme d’incitatifs portuaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de cargos. **(Convenu 09/6/22)**
19. De charger le SEDI d’appuyer, selon la disponibilité des ressources, la mise en œuvre de stratégies d’adaptation au changement climatique et de mitigation de ses effets dans tous les États —en particulier dans les pays en développement et en tenant compte des vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement— en offrant un plus grand nombre d’opportunités de formation pour renforcer la capacité d’adaptation et la résilience climatique dans tout le continent au moyen de la coopération entre les États membres et les institutions du Groupe de travail mixte des Sommets. **(Convenu 09/19/22)**
20. De charger le SEDI d’appuyer la convocation de forums pour dialoguer avec des banques multilatérales de développement et d’autres entités régionales importantes de financement —comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque de développement d’Amérique latine et la Banque centraméricaine d’intégration économique— sur les efforts déployés pour mobiliser un financement plus important pour le climat dans le but d’encourager l’adoption de toutes les formes d’énergie renouvelable et de réduire la vulnérabilité face au climat dans les pays des Amériques. **(Convenu 09/19/22)**
21. De demander instamment aux États membres de mettre en marche, avec l’assistance du SEDI, des mesures visant la prévention la réduction et l’élimination de la pollution par le plastique, y compris dans les environnements marins, par la promotion de la consommation et de la production durables, ainsi que de pratiques écologiquement rationnelles, comme l’économie circulaire et des solutions pour la gestion des déchets, et par l’encouragement d’un engagement ferme des parties intéressées, au nombre desquelles les populations en situation de vulnérabilité. **(Convenu 09/19/22)**
22. De charger le SEDI de continuer d’appuyer les efforts consentis par les États membres pour améliorer et promouvoir la prestation de services d’information sur le climat, des outils pour faciliter l’adoption de décisions et des systèmes d’alerte précoce dans le but de mieux comprendre les effets du climat, d’y répondre et de réduire au minimum les pertes et les dommages liés aux effets adverses du changement climatique dans tous les secteurs et à diverses échelles. **(Convenu 09/19/22)**
23. De charger le SEDI d’encourager la coopération avec le Centre et réseau de technologie climatique (CTCN, selon son sigle en anglais) de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) tant pour encourager des partenariats, le développement de capacités, ainsi que pour réaliser la coordination entre l’éducation, l’emploi et le développement technologique nécessaire au développement durable, en tenant compte de facettes environnementales et socioéconomiques dans la région. **(Convenu 09/19/22)**
24. LIGNE STRATÉGIQUE “PROMOUVOIR L’ÉDUCATION ET LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DANS LES AMÉRIQUES”
25. De charger le SEDI de continuer, en sa qualité de Secrétariat technique de la CIE, d’appuyer les États membres pour la présentation de la proposition relative à la deuxième étape du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027 ([CIDI/CIE/E-I/doc.3/22 rev. 1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIII.6.1E/CIDI/CIE/E-I/DOC&classNum=3&lang=s)), l’avant-projet de Déclaration continentale de l’éducation “Vers l’élaboration d’un nouveau Pacte continental de l’éducation dans des contextes de changement” ([CIDI/doc.356/22](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=356&lang=s)) et l’avant-projet de Plan d’action ([CIDI/doc.357/22](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=CIDI/doc.&classNum=357&lang=s)), dans le cadre de la Onzième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation qui se tiendra en novembre 2022. (**Convenu 09/6/22)**
26. De charger le SEDI d’appuyer les ministères de l’éducation dans la mise en application de la méthodologie relative à la construction de la deuxième étape du Programme interaméricain d’éducation (PIE), publié sous la cote CIDI/CIE/RES. 1/21, lequel contribue à l’établissement progressif de consensus sur les politiques publiques et les programmes nationaux ayant le potentiel de se convertir en mesures continentales. **(Convenu 09/6/22)**
27. De charger le SEDI de continuer à promouvoir la tenue de réunions virtuelles entre le bureau de la CIE et ses groupes de travail, avec les hauts fonctionnaires des ministères de l’éducation de la région pour progresser dans l’établissement de mesures concrètes visant leur mise en œuvre dans le Plan de travail de la CIE 2022-2025, selon les lignes thématiques convenues dans la proposition du Programme interaméricain d’éducation 2022-2027, publié sous la cote CIDI/CIE/E-I/doc.3/22 rev. 1. **(Convenu 09/6/22)**
28. De charger le SEDI de commencer à compiler, avec le début de la célébration des vingt ans d’existence de la CIE, le matériel nécessaire à la préparation de la publication “*Educación en tiempos de cambio: 20 años de Aportes de la Comisión Interamericana de Educación en la región 2003-2023*” (l’éducation à une époque de changement : 20 ans de contributions de la Commission interaméricaine de l’éducation dans la région 2003-2023). **(Convenu 09/6/22)**
29. De charger le SEDI de continuer d’appuyer, dans toutes les langues officielles de l’OEA, le Réseau interaméricain de formation des enseignants (RIED) et ses objectifs d’identifier les meilleures pratiques en matière d’enseignement qui répondent aux besoins du XXIe siècle, élaborer des cadres de politique en matière de perfectionnement professionnel des enseignants et promouvoir l’innovation en fournissant une plateforme pour le travail en réseau et le partage de connaissances entre enseignants et entre institutions d’enseignement de la région, en particulier en ce qui concerne la transformation numérique de l’enseignement et de l’apprentissage. De charger le SEDI et le RIED, également, de partager, sur la plateforme commune, les liens relatifs aux diverses initiatives des pays liées aux ministères de l’éducation qui auraient rendu public du matériel d’enseignement ou d’apprentissage qu’ils auraient élaboré. **(Convenu 09/13/22**)
30. De charger le SEDI de promouvoir, dans l’accomplissement des mandats émanés de la Dixième Réunion interaméricaine des ministres de l’éducation dans le cadre du CIDI et de la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du travail, en consultation avec les États membres, des espaces de dialogue intersectoriel, y compris dans les domaines de la santé, la nutrition, le travail, l’environnement et l’économie, en particulier des activités liées à l’apprentissage continu tout au long de la vie ainsi qu’au recyclage professionnel et à la reconversion productive. De même, pour le développement des capacités de l’avenir (capacités techniques et socio-émotionnelles)**. (Convenu 09/13/22)**
31. De charger le SEDI de présenter une proposition destinée à améliorer l’efficience et l’effectivité dans l’administration et de renforcer les programmes de bourses d’études et de perfectionnement de l’OEA. De charger le SEDI de poursuivre la mise sur pied de partenariats stratégiques avec des institutions d’enseignement, le secteur privé et des organisations de la société civile, dans le but d’appuyer les États membres dans l’atteinte de leurs cibles en matière de développement intégré, y compris par le biais de la contribution au développement d’habiletés pertinentes et de formation technique et technologique pour accéder à des emplois dans le contexte de post-COVID-19 et de conserver ces emplois. Charger particulièrement le SEDI de créer un programme pour appuyer les États membres dans le renforcement et la revalorisation des études supérieures de niveau technico-technologique, en tant que stratégie permettant d’inclure les systèmes d’enseignement supérieur des secteurs en situation de désavantage des États membres**. (Convenu 09/19/22)**
32. De charger le SEDI de poursuivre ses efforts en vue de trouver des fonds pour des bourses d’études d’urgence pour aider les étudiants internationaux de pays d’Amérique latine et des Caraïbes inscrits dans des universités aux États-Unis. Ces bourses d’études d’urgence s’ajoutent aux prêts sans intérêt offerts par le Fonds Rowe, qui aide les étudiants internationaux de pays d’Amérique latine et des Caraïbes à terminer leurs études aux États-Unis. **(Convenu 09/19/22)**
33. De charger le SEDI de poursuivre l’expansion des partenariats stratégiques du Portail éducationnel des Amériques avec d’autres secteurs de l’OEA, des institutions d’enseignement et le secteur privé; chercher à le faire fonctionner dans toutes les langues officielles de l’OEA, dans le but d’appuyer sa durabilité en tant que mécanisme de formation et de perfectionnement professionnel dans la région, en portant une attention particulière au secteur de l’enseignement des systèmes d’éducation des pays dans l’utilisation d’outils d’éducation à distance. (**Convenu 09/6/22)**
34. De demander instamment au SEDI de coordonner toutes les mesures de coordination nécessaires pour garantir l’accessibilité du Portail éducationnel des Amériques sur Internet, afin que les formations disposent des conditions nécessaires pour que les personnes provenant des pays membres de l’OEA puissent y accéder. **(Convenu 09/19/22)**
35. De charger le SEDI de promouvoir et d’élargir le Consortium d’universités de l’OEA, au-delà du Programme de bourses d’études de l’OEA, en particulier en incluant des universités nationales/étatiques, des institutions d’enseignement technique et professionnel et des institutions d’enseignement des Amériques. Cet élargissement devrait tenir compte de la nécessité d’accorder la priorité à la diversité, à l’incidence et au nombre potentiel d’étudiants qui profiteraient de chaque nouveau partenariat, conformément aux ressources disponibles et aux intérêts exprimés par les États membres ainsi qu’à leurs besoins en matière de développement et de travail. **(Convenu 09/13/22)**
36. D’exiger au SEDI qu’il encourage le Consortium d’universités de l’OEA à appuyer les États membres dans le but d’élaborer et de renforcer les stratégies d’internationalisation des institutions d’enseignement supérieur**. (Convenu 09/19/22)**
37. De charger le SEDI d’appuyer les États membres dans l’élaboration de programmes d’échange linguistique et d’immersion entre les États membres. **(Convenu 09/13/22)**
38. De demander instamment au SEDI de chercher des fonds additionnels pour complémenter ses ressources visant à appuyer les États membres dans l’élaboration de programmes de langue, y compris, mais sans s’y limiter, la coopération avec les États membres de l’OEA et les observateurs permanents. D’encourager les États membres et les observateurs permanents à fournir des ressources humaines, financières et techniques pour appuyer l’élaboration de programmes d’échange et d’immersion linguistique. **(Convenu 09/13/22)**
39. D’approuver la Résolution de Colonia del Sacramento (CECIP/RES. 1/22) adoptée lors de la Vingt-deuxième Réunion de Comité exécutif de la CIP (CECIP) tenue selon la modalité virtuelle le 15 mars 2022, par laquelle sont autorisées les modifications qui doivent être apportées au Règlement de la CIP pour transférer les réunions ordinaires de la CIP d’un calendrier biennal à un calendrier triennal, lesquelles seront présentées lors de la Treizième Réunion ordinaire de la CIP, qui se tiendra au Honduras, en juin 2023, en vue de leur adoption par le CIDI. **(Convenu 09/13/22)**
40. De charger le Secrétariat de la CIP de continuer à travailler, suivant le Plan d’action de Buenos Aires 2021-2023 et en collaboration avec les États membres, les membres associés et les partenaires stratégiques, à offrir des occasions de développement professionnel et de renforcement des capacités dans les quatre langues de l’OEA, dans la mesure du possible, aux fonctionnaires du secteur portuaire des Amériques, contribuant au renforcement des partenariats existants dans ce secteur. **(Convenu 09/13/22)**
41. De charger le Secrétariat de la CIP de poursuivre la mise en œuvre des projets suivants :

- le projet *Improved Disaster Risk Management in Caribbean Ports* (gestion améliorée des risques de catastrophes dans les ports des Caraïbes), de la CIP, financé par les États-Unis et l’Italie, qui vise à contribuer au développement et à la professionnalisation des ressources humaines dans le bassin des Caraïbes, dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe, de la mitigation des catastrophes naturelles et de celles causées par l’être humain ainsi que des urgences maritimes, de la réponse à y apporter et de la résilience à celles-ci, et encourager les États membres à profiter pleinement de cette initiative;

- Établissement d’un système communautaire portuaire (PCS, selon son sigle en anglais) de la Barbade pour réaliser une évaluation logistique et de la chaîne d’approvisionnement international dans le but de produire une feuille de route pour la mise en œuvre accompagnée d’un ensemble de recommandations juridiques, opérationnelles et financières, entre autres, pour le développement et la mise en œuvre du PCS national;

- Étude de faisabilité pour l’établissement d’un guichet unique électronique pour le commerce international au Belize, qui comportera une analyse des fonctions et des procédures des acteurs, tant nationaux qu’internationaux, qui font partie de la chaîne d’approvisionnement et de commerce mondiale en vue de rendre les formalités plus efficientes en ce qui concerne le coût et le temps. **(Convenu 09/13/22)**

1. LIGNE STRATÉGIQUE “PROMOUVOIR LE TRAVAIL DÉCENT, DIGNE ET PRODUCTIF POUR TOUTES LES PERSONNES”
2. D’encourager les États membres à continuer d’appuyer la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration de Buenos Aires 2021 ([CIDI**/**TRABAJO/DEC.1/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Dec&classNum=1&lang=s)) et dans le Plan d’action de Buenos Aires 2021 ([CIDI**/**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Doc&classNum=5&lang=s)[TRABAJO/doc.5/21 rev. 1](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Doc&classNum=5&lang=f)) “Construire un monde du travail plus résilient assorti de développement durable, de travail décent d’emploi productif et d’inclusion sociale”, adoptés lors de la Vingt-et-unième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT), tenue selon la modalité virtuelle les 22, 23 et 24 septembre 2021. **(Convenu 09/13/22)**
3. De charger le SEDI d’appuyer le suivi de la Déclaration de Buenos Aires 2021 ([CIDI**/**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Dec&classNum=1&lang=s)[TRABAJO/DEC.1/21](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Dec&classNum=1&lang=f)), du Plan d’action de Buenos Aires 2021 ([CIDI**/**](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Doc&classNum=5&lang=s)[TRABAJO/doc.5/21 rev. 1](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XII.21.1.CIDI/TRABAJO.Doc&classNum=5&lang=f)) de même que du Plan de travail 2022 -– 2024 de la CIMT ([CIDI/CIMT/RPA/doc.36/22 rev. 1](https://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XIX..cidi.CIMT.RPA.Doc&classNum=36&lang=s)), et de continuer de fournir des conseils techniques à la CIMT et à ses groupes de travail. **(Convenu 09/6/22)**
4. De charger le SEDI d’appuyer les États membres, par le truchement du Réseau interaméricain de l’administration dans le domaine du travail (RIAL), pour rendre plus étroite l’articulation entre l’éducation et l’emploi; pour obtenir une meilleure compréhension de l’avenir du travail et des nouvelles formes d’emploi; pour renforcer le dialogue social institutionnalisé afin d’obtenir des sociétés plus justes, équitables et résilientes; pour protéger la santé et la sécurité au travail, de même que des rémunérations non discriminatoires, poursuivre la transversalisation de la perspective de la parité hommes-femmes dans les politiques en matière de travail et d’emploi en tant que moyen d’atteindre l’égalité des sexes dans le monde du travail; améliorer le respect des lois du travail et l’application effective des principes et des droits fondamentaux au travail; renforcer et moderniser les ministères du travail; enfin, faciliter et promouvoir la transition de l’économie informelle à l’économie formelle, suivant les axes du Plan de travail de la CIMT 2022-2024. **(Convenu 09/19/22)**
5. LIGNE STRATÉGIQUE “ENCOURAGER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS DES MIGRANTS, Y COMPRIS LES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET LEURS FAMILLES, CONFORMÉMENT AU PROGRAMME INTERAMÉRICAIN EN LA MATIÈRE, AFIN D’ENCOURAGER LEUR CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT”

(paragraphes 44 à 59)

1. LIGNE STRATÉGIQUE “ENCOURAGER LA COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CRÉATION DE PARTENARIATS”
2. De charger le Secrétariat de la Commission interaméricaine des ports (CIP) de continuer de promouvoir la création de partenariats stratégiques, en particulier avec le secteur privé, pour contribuer à un développement économique, durable sur les plans social et environnemental, du secteur maritime et portuaire des Amériques, par le biais d’activités spécifiques comme des séminaires, des cours, des sondages d’évaluation, une assistance technique et des projets pour les États membres. **(Convenu 09/13/22)**

(paragraphes 61 à 71)

* 1. LIGNE STRATÉGIQUE “PROMOUVOIR L’INCLUSION SOCIALE ASSORTIE D’ÉQUITÉ POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES AMÉRIQUES”

72. De réaffirmer l’importance d’avoir adopté pour la première fois au niveau interaméricain, dans le domaine du développement social, le Plan d’action du Guatemala 2019 “Éliminer la pauvreté multidimensionnelle et combler les écarts d’équité sociale : Vers un Programme interaméricain de développement social” ([CIDI/REMDES/doc.6/19 rev. 3](http://scm.oas.org/IDMS/Redirectpage.aspx?class=XLVIII.4%20CIDI/REMDES/doc&classNum=6&lang=f)) en tant que feuille de route établissant des lignes d’action concrètes pour faire progresser la promotion du développement social dans la région et de demander instamment aux États membres de continuer à participer activement aux groupes de travail qui ont été mis sur pied et qui continueront à réaliser des activités dans le cadre du Plan d’action qui sera adopté lors de la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, avec le soutien du Département de l’inclusion sociale (DIS) du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité. **(Convenu 09/6/22)**

73**.** De charger le Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité de continuer d’appuyer la mise en œuvre de mesures concrètes établies par la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) et par les groupes de travail constitués pour la période 2022-2025 et visant à favoriser le travail coordonné entre les institutions gouvernementales responsables du développement social dans les Amériques, lequel devrait être orienté vers des systèmes de protection sociale et de santé universelles, selon une approche intégrée, et accordant la priorité à la prise en charge des groupes en situation de vulnérabilité. **(Convenu 09/6/22)**

74**.** De charger le Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité d’adopter, conformément aux dispositions de la Déclaration et du Plan d’action qui seront adoptés à la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, et de continuer d’appuyer les États membres dans la mise en œuvre de mesures destinées à améliorer les capacités des institutions chargées de la politique sociale, au moyen du partage de connaissances, du renforcement du dialogue politique et technique et de la coopération horizontale. **(Convenu 09/6/22)**

75. D’encourager les États membres à continuer de renforcer leurs systèmes de protection sociale pour en arriver à la couverture universelle, en ligne avec les objectifs du Programme du développement durable à l’horizon 2030 et à prendre en considération les besoins des foyers à bas revenu ainsi que les personnes appartenant à des groupes qui ont depuis longtemps été marginalisés, fait l’objet de discrimination et/ou qui sont en situation de vulnérabilité **[MEX, URU, CRI, BOL, PER, CAN, CHI, RDO, ARG, USA : , de même que les femmes et les filles, dans toute leur diversité,] [STL, SVG, PY, GUA, JAM, SKN, BRA,GUY : toutes les femmes]** qui ont été les plus touchées par la pandémie de COVID-19, y compris des initiatives fondamentales pour ces groupes comme la mise à jour périodique des registres de bénéficiaires des programmes sociaux et des initiatives de production de statistiques de mesure multidimensionnelle de la pauvreté le cas échéant, pour atteindre une inclusion sociale conforme à la nouvelle réalité. **(EN SUSPENS 09/19/22)**

76. D’encourager les États membres à continuer d’appuyer les initiatives du Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité destinées à renforcer la gouvernance des politiques sociales dans le but d’améliorer les compétences techniques et de gestion des personnes qui conçoivent et mettent en application ces politiques, et à élargir les mécanismes de participation des bénéficiaires des programmes sociaux et de la société civile à toutes les étapes des politiques sociales. **(Convenu 09/6/22)**

77. D’inviter les États membres à appuyer et à renforcer le travail du Réseau interaméricain de protection sociale (RIPSO), d’inviter les nouveaux bureaux qui seront élus et le Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité, en tant que Secrétariat technique de cet important mécanisme continental de coopération en matière de développement social, à renforcer les institutions et agences chargées des politiques sociales dans les États membres, par le biais du partage volontaire de connaissances, de leçons tirées et de données d’expériences, du soutien technique, de l’apprentissage mutuel et de la coopération technique entre pays selon des modalités convenues par les deux parties. **(Convenu 09/6/22)**

78. De charger le Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité de continuer, en coopération avec la Commission interaméricaine de développement social (CIDES) et le SEDI ainsi que d’autres Secrétariats pertinents, ainsi qu’avec des partenaires stratégiques comme le Programme alimentaire mondial (PAM) le Mouvement pour le renforcement de la nutrition (SUN) et l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA), notamment, à assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution [AG/RES. 2956 (L-O/20)](http://scm.oas.org/pdfs/2021/AGRES2956ESP.docx) “Défis pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les Amériques face à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du Plan d’action du Guatemala 2019” ainsi que des mandats liés au thème du Plan d’action qui sera approuvé à la Cinquième Réunion des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social. **(Convenu 09/6/22)**

79. De motiver les États membres, les observateurs permanents, les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que le secteur privé à envisager d’apporter des contributions volontaires, dans la mesure de leurs possibilités, au “Fonds pour la mise en œuvre du Plan d’action du Guatemala 2019”, ci-après dénommé “Fonds volontaire de développement social” du Département de l’inclusion sociale du Secrétariat à l’accès aux droits et à l’équité pour appuyer la mise en œuvre des activités et des priorités énoncées dans les plans d’action et les déclarations adoptés dans le cadre des réunions des ministres et hauts fonctionnaires chargés du développement social, REMDES. **(Convenu 09/19/22)**

* 1. CONTINUITÉ DES PROCESSUS SECTORIELS DANS LE CADRE DU CIDI
1. D’adopter le calendrier suivant pour les réunions des ministres et hauts fonctionnaires organisées dans le cadre du CIDI, en tenant compte des difficultés résultant du contexte de la pandémie de COVID-19 ainsi que du nombre maximum de réunions pouvant être réalisées en fonction des ressources inscrites au Fonds ordinaire de l’Organisation, et de charger le Secrétariat général de continuer de mettre en œuvre les lignes directrices adoptées dans le cadre du cycle ministériel triennal en coordination avec les autorités compétentes dans chaque secteur : **(Convenu 09/13/22)**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Processus sectoriel | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
| 1. Tourisme |  | Troisième Réunion de la CITUR | *Vingt-sixième Congrès interaméricain des ministres et hauts fonctionnaires chargés du tourisme* *(Équateur)* |  | Quatrième Réunion de la CITUR |
| 2. Ports | Vingt-deuxième Réunion du Comité exécutif de la CIP*(réunion virtuelle, 15 mars)* | Treizième Réunion de la CIP et Vingt-troisième Réunion du Comité exécutif de la CIP*(Roatán, Honduras, juin)* | Vingt-quatrième Réunion du Comité exécutif de la CIP *(pays hôte à déterminer)* | Quatorzième Réunion de la CIP et Vingt-cinquième Réunion du Comité exécutif de la CIP*(pays hôte à déterminer)* | Vingt-sixième Réunion du Comité exécutif de la CIP*(pays hôte à déterminer)* |
| 3. Éducation | Onzième Réunion ministérielle de l’éducation*(réunion virtuelle, 10 et 11 novembre)* |  | Dixième Réunion de la CIE | Douzième Réunion ministérielle de l’éducation*(pays hôte à déterminer)* |  |
| 4. Coopération |  |  | Quatrième Réunion ministérielle de coopération*(pays hôte à déterminer)* |  |  |
| 5. Développement social | Cinquième Réunion ministérielle de développement social*(Santo Domingo, République dominicaine, 17-18 novembre)* |  | Sixième Réunion de la CIDES | Sixième Réunion ministérielle de développement social*(pays hôte à déterminer)* |  |
| 6. Culture | Neuvième Réunion ministérielle de la culture, 27 et 28 octobre *(Antigua Guatemala, Guatemala)* |  | Septième Réunion de la CIC | Dixième Réunion ministérielle de la culture *(pays hôte à déterminer)* |  |
| 7. Développement durable |  | Sixième Réunion de la CIDS et Quatrième Réunion ministérielle de développement durable*(pays hôte et date à déterminer)* |  | Septième Réunion de la CIDS | Cinquième Réunion ministérielle de développement durable*(pays hôte à déterminer)* |
| 8. Science et technologie |  | Dixième Réunion de la COMCyT | Septième Réunion ministérielle de science et de technologie*(pays hôte à déterminer)* |  |  |
| 9. Travail |  | Réunion des groupes de travail de la CIMT | Vingt-deuxième Conférence interaméricaine des ministres du travail (CIMT) *(Colombie)* |  | Réunion des groupes de travail de la CIMT |
| *Autres réunions\***(seulement à* *titre de référence)* | Prospecta Américas Deuxième Séminaire régional (État de Hidalgo, *Mexique, 18 et 19 mai*)Prospecta Américas Troisième Séminaire régional *(Colombie)*Quatorzième et Quinzième Échanges pour la compétitivité des Amériques *(États-Unis et autre pays hôte à déterminer)* | Seizième et Dix-septième Échanges pour la compétitivité des Amériques *(pays hôte à déterminer)* | Huitième Dialogue interaméricain des dirigeants de MPME*(pays hôte à déterminer)*Douzième Forum de compétitivité des Amériques*(pays hôte à déterminer)*Dix-huitième et Dix-neuvième Échanges pour la compétitivité des Amériques*(pays hôte à déterminer)* | Neuvième Dialogue interaméricain des dirigeants de MPME*(pays hôte à déterminer)*Vingtième et Vingt-et-unième Échanges pour la compétitivité des Amériques*(pays hôte à déterminer)* |  |

IX. SUIVI DES PROGRÈS, CONTRIBUTION ET RESSOURCES

1. De demander au CIDI de faire rapport à l’Assemblée générale, lors de sa cinquante-troisième session ordinaire, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution. **(Convenu 09/6/22)**
2. De remercier les États membres et les observateurs permanents qui ont contribué par des ressources financières, un appui en logistique et des ressources humaines aux programmes et activités du SEDI, et de demander au Secrétariat général de continuer à renforcer les partenariats en place et à forger de nouveaux partenariats avec des acteurs pertinents, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile**. (Convenu 09/6/22)**
3. De remercier également les hauts fonctionnaires des États membres pour leur participation active et leur leadership au sein des diverses commissions interaméricaines et de leurs groupes de travail respectifs. **(Convenu 09/6/22)**
4. De réitérer que l’exécution des initiatives prévues dans la présente résolution dépendra de la disponibilité des ressources financières inscrites à ce titre dans le programme-budget de l’Organisation, ainsi que d’autres ressources. **(Convenu 09/6/22)**

 FILENAME \\* MERGEFORMAT CIDRP03635S01

CIDRP03711F01